

**PROCES-VERBAL  
DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DU  
11 avril 2013 à Longirod**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

**Ordre du jour**

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel ;
2. Assermentations ;
3. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2012 ;
4. Préavis no 10 relatif aux comptes de l'exercice 2012 ;
5. Préavis no 11 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 157'000.-- pour la réfection du collecteur d'eaux usées sis dans la rue du Châtelard sur le territoire de la Commune de Bassins ;
6. Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de Mme Claudia Cela (Gland) démissionnaire ;
7. Nomination du président du conseil intercommunal ;
8. Nomination du vice-président du conseil intercommunal ;
9. Nomination des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants ;
10. Correspondance de la municipalité de Vich du 9 avril 2013 - Pollution à répétition de la Serine ;
11. Communications du comité de direction ;
12. Rapport du chef d'exploitation de la station ;
13. Propositions individuelles et divers.

1.	<b>Appel</b>
----	--------------

L'appel permet de constater la présence de 52 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

**2. Assermentations**

Le président procède à l'assermentation de Mesdames Ipek Trigg, Vich, Monique Bersier, Vinzel, Régina Bovet, Gland et M. Raymond Jaquet, Arzier.

**3. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2012**

Le procès-verbal ayant été adressé, le 6 décembre 2012, à chaque membre du conseil inter-communal. Il n'est pas procédé à sa lecture. Ce procès-verbal du 31 octobre 2012 est accepté sans modification.

**4. Préavis no 10 relatif aux comptes de l'exercice 2012**

La lecture du rapport de la commission de gestion est effectuée par Mme Sylvie Humbert :

Outre les explications figurant dans le préavis du comité de direction, la commission tient à relever les points suivants :

**1. Généralités**

*Les comptes ont été vérifiés par un organe de révision officiel, la Fiduciaire FIDASA Fiduciaire David Saugy SA à Nyon. Selon son appréciation datée du 25 mars 2013, les justificatifs sont classés avec précision et les écritures internes ou de bouclement sont accompagnées de pièces explicites. La Fiduciaire conclut que les comptes annuels sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes et recommande leur approbation.*

**2. Bilan au 31.12.2012**

*Le Bilan affiche un total de CHF 2'884'484.50 au 31.12.2012. Les variations entre les exercices comptables 2011 et 2012 des différents postes du Bilan sont faibles. La variation totale représente une augmentation de la valeur du Bilan de CHF 80'980.70.*

*Poste 910 :* la variation de - CHF 627'911.40 entre les deux exercices au niveau des disponibilités s'explique principalement par le paiement pendant l'année en cours des installations de traitement des odeurs.

*Poste 914 :* la variation des actifs immobilisés entre 2011 et 2012 s'explique principalement par les frais engagés en 2012 pour les installations pour le traitement des odeurs de + CHF 1'242'574.70.

*Poste 920 :* la variation du poste créanciers entre les 2 exercices de - CHF 49'764.00 s'explique par un décalage temporel des paiements entre 2011 et 2012.

*Poste 928 :* le Fonds de réserve a été augmenté de CHF 250'000 par la constitution de deux réserves respectivement CHF 100'000 au «Fonds de réserve mobilier, machines, véhicules» et CHF 150'000 au «Fonds de renouvellement et de rénovation».

### **3. Comptes de fonctionnement au 31.12.2012**

*La commission n'a pas souhaité reprendre les commentaires mentionnés par le Comité de direction dans le préavis 10. Elle a en revanche procédé à des pointages de pièces comptables et des justificatifs comptables entre autres pour les écritures dans les comptes suivants.*

#### Compte 120.3151.00 Entretien du matériel informatique

*Dans ce poste, nous avons pointé la facture de l'entreprise INECSYS de Lausanne pour CHF 5'068 d'équipements informatiques. Parmi ces équipements, nous avons relevé un ordinateur INECSYS Intel, un Laptop Toshiba, une imprimante multifonctions, des petits accessoires ainsi que les frais d'installation et de configuration.*

#### Compte 220.3222.00 Intérêts des emprunts hypothécaires

*Le relevé semestriel de l'emprunt hypothécaire auprès de la Banque Cantonale Vaudoise a été contrôlé, le taux d'intérêt appliqué est de 3.16% pour une dette de CHF 1'000'000 négocié en 2008 pour une durée de 10 ans avec un amortissement annuel de CHF 100'000.*

#### Compte 350.3154.20 Entretien groupe à gaz :

*Comme mentionné dans le préavis, le groupe chaleur force a été prématurément révisé. Nous avons pris connaissance de la facture de la société B.E.S. situé à Wittenbach d'un montant net TVA comprise de CHF 27'468.45. La facture liste de manière claire le détail de l'intervention, les pièces facturées et la main d'œuvre. Il est à relever qu'une négociation par le chef de station a abouti à un rabais commercial de 30% sur le prix de départ. Ce montant représente une somme non négligeable de CHF 10'900.*

#### Compte 460.3144.00 Entretien des collecteurs :

*Ce compte montre une forte variation avec le budget et par rapport à l'année 2011. La Commission a pris connaissance des factures qui comprennent des honoraires du bureau Bovard & Nickl SA, 3 factures de la société Kunzli et 3 factures de la société AITV SA pour l'inspection des canalisations.*

*Pour rappel, le Conseil intercommunal avait approuvé le 23 octobre 2000 un crédit de CHF 240'000 pour l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ces travaux ont été décalés dans le temps en raison du retard pris pour l'élaboration des (PGEE) des communes.*

*Bien qu'il était mentionné dans le préavis du 23 octobre 2000 que ces frais devaient être amortis conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes, le Comité de direction a pris la décision d'amortir immédiatement ces charges en raison des disponibilités, des subventions et en prévision des projets à venir.*

*Monsieur Jean-Luc Failletaz chef de la station a confirmé que le montant de la subvention à recevoir par le canton est de l'ordre de CHF 124'000. Le solde des factures dues au bureau d'ingénieurs est prévu au budget 2013.*

*Plus généralement, notre Commission relève que le budget 2012 de CHF 2'229'375 a été dépassé de 3.4% soit CHF 75'889.48. La Commission a apprécié le professionnalisme de la tenue des comptes et la volonté du Comité de direction de maintenir le coût par habitant à un niveau bas en comparaison régionale.*

*Au terme de ce rapport, La Commission remercie le Comité de direction pour la présentation des comptes de l'exercice comptable 2012, le Chef de station et le boursier pour toutes les réponses apportées aux questions posées tout au long de la soirée.*

En conclusion, la commission de gestion recommande au conseil intercommunal d'accepter les comptes de l'exercice 2012.

### **Décision**

La parole n'étant pas demandée, le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2012, soit :
  - a) le compte de fonctionnement
  - b) le bilan
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2012;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2012.

<b>5.</b>	<b>Préavis no 11 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 157'000.-- pour la réfection du collecteur d'eaux usées sis dans la rue du Châtelard sur le territoire de la Commune de Bassins</b>
-----------	--

Le rapport de la commission des finances, dont les conclusions rejoignent celles du préavis, est lu par M. Hubert Turrettini. Celui-ci a la teneur suivante :

*Comme cela a été indiqué dans le préavis, les travaux de remplacement du collecteur d'eaux usées de la rue du Châtelard sur la commune de Bassins n'est pas impératif à ce jour, mais devraient se faire dans un intervalle de 5 à 10 ans, sachant que la nouvelle conduite aura une durée de vie de plusieurs dizaines d'années.*

*Le comité de direction a cependant décidé de conduire ce remplacement maintenant (les travaux devant commencer après Pâques), afin de bénéficier d'économies substantielles de fouilles et de réfection de chaussée. En effet, la commune de Bassins réalisera le réaménagement de cette rue, et les frais de fouille à la charge de l'APEC se limitent à la creuse de la surprofondeur du collecteur des eaux usées. Ce collecteur est 100% intercommunal et le tube est donc entièrement à la charge de l'APEC. Cette manière de procéder diminuera également les nuisances au voisinage.*

*Bien que ces travaux n'aient pas été inscrits au budget 2013, le comité de direction propose que le coût des travaux soit assuré par les liquidités de l'Association et amorti immédiatement. Le comité de direction n'estime en effet pas approprié de demander un crédit bancaire à ce stade, les liquidités disponibles étant largement suffisantes à ce jour.*

*Par ailleurs, il serait possible d'amortir ces travaux sur 30 ans comme l'autorise la loi. Le comité de direction estime pour sa part que des échéances très importantes attendent l'Association (Déménagement de la station). Aussi il préfère pouvoir garder un bilan aussi sain que possible afin de pouvoir présenter un dossier extrêmement solide lors des futures demandes de crédits.*

*La commission des finances partage cette vision de saine et prudente gestion du futur.*

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

## Décision

Le conseil intercommunal décide, à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de 157'000 francs et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux ;

<b>6.</b>	<b>Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de Mme Claudia Cela (Gland) démissionnaire</b>
-----------	--

M. Manfred Schumacher, Gland, est élu membre de la commission de gestion jusqu'au terme de la présente législature.

<b>7.</b>	<b>Nomination du président du conseil intercommunal</b>
-----------	---

M. Jean-Paul Besson, Vinzel, président actuel, est réélu par acclamations.

<b>8.</b>	<b>Nomination du vice-président du conseil intercommunal</b>
-----------	--

M. Daniel Collaud, municipal à Gland, est également réélu vice-président, par acclamations.

<b>9.</b>	<b>Nomination des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants</b>
-----------	---

Les scrutateurs Mme Katia Annen, M. Pierre-Alain Georges et les scrutateurs-suppléants M. Frédéric Vannat, M. François Delafoge sont réélus par acclamations.

<b>10.</b>	<b>Correspondance de la municipalité de Vich du 9 avril 2013 - pollution à répétition de la Serine</b>
------------	--

Le président du conseil intercommunal donne lecture de cette correspondance laquelle a la teneur suivante :

*« Le 26 février 2013, nous avons constaté une nouvelle pollution de la Serine. Des papiers de toilette, avec ce qui va avec, ont flotté pendant plusieurs heures sur et dans la rivière. Des citoyens et des promeneurs ont attiré notre attention sur les odeurs qui accompagnaient ce flot pestilentiel. Plusieurs citoyens nous ont également signalé que ce phénomène semblait se répéter de plus en plus souvent. Le garde-pêche, M. Sébastien Rojard, alerté, a effectué des prélèvements d'eaux à des fins d'analyses et nous a confirmé que la pollution était due à des eaux usées. Selon les constatations, la source était la même que celle qui a motivé notre*

*intervention lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 avril 2012 et notre courrier du 30 avril à l'APEC.*

*Nous posons officiellement la question de savoir quelles sont les mesures que l'APEC va prendre pour éviter de nouveaux déversements d'eaux usées dans la Serine et lui conserver ainsi des qualités de baignade bactériologiques et piscicoles conforme aux lois. La réponse de l'APEC nous permettra de répondre au postulat du 26 mars 2013 du Conseil général de Vich, voté à l'unanimité, invitant la Municipalité à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les eaux de la Serine. »*

## **11. Communications du comité de direction**

M. Yves Reymond, président du comité de direction apporte les communications suivantes :

### **Pollution à répétition de la Serine**

Cette pollution est due à une erreur de manipulation du personnel de la station d'épuration. Celle-ci n'a pas eu de conséquence sur la faune.

### **PGEEi - excédent d'eaux claires**

Dans ses conclusions, celui-ci révèle la présence de 45% d'eaux claires permanentes. Cette situation implique une révision d'évacuation des eaux provenant des communes et la réalisation de divers travaux à court et moyen terme.

Pour atteindre cet objectif, le comité de direction recevra chaque commune pour déterminer les mesures à prendre.

### **Personnel**

Le comité de direction a enregistré avec regret la démission de M. Gérard Truan avec effet au 31 mai 2013. Entré en fonction le 3 janvier 2012, M. Truan souhaite donner une autre orientation à sa carrière professionnelle.

### **Traitements des odeurs issues du séchage des boues avec l'intégration d'une oxydation thermique régénérative (OTR)**

Le principal élément de cette année 2012 a été la mise en service de l'OTR (oxygénération thermique régénérative) couplée en amont à un laveur d'air.

Son fonctionnement est le suivant : au préalable, l'air vicié extrait du sécheur est aspiré dans une tour de lavage où l'on piège l'ammoniac avec un mélange d'eau et d'acide sulfurique concentré à 76 %. L'air saturé à 100 % d'eau en sortant du laveur est condensé par un échangeur de chaleur récupérant l'énergie de la cheminée de sortie de l'incinérateur. Ce dispositif protège cet équipement de toute corrosion. La température de 800°C nécessaire pour l'incinération est fournie par un brûleur à mazout.

Le procédé appelé régénératif consiste à récupérer alternativement la chaleur de trois compartiments séparés qui représentent un réservoir énergétique grâce aux masses importantes de céramiques. Le système fonctionne alternativement avec une séparation des compartiments automatisée par des clapets. Les effluents gazeux traversent l'OTR grâce à un ventilateur en aval du traitement thermique. Ce dispositif assure la mise en dépression de toute l'installation et les gaz collectés ne peuvent pas s'échapper sans traitement.

En fin de cycle, l'air traité est évacué par une cheminée d'une hauteur de 15 m. à une température de 50°C pour créer un courant ascensionnel. Pour préserver le voisinage, un accent particulier a été donné pour limiter toute nuisance, en insonorisant les vannes, clapets, brûleur et ventilateur à un maximum de 30 dB à une distance de 60m.

Cette installation, mise en service dans le secret le 22 mai 2012, fonctionne à notre entière satisfaction et elle n'a provoqué de réaction de la part du voisinage de la station d'épuration.

<b>12.</b>	<b>Rapport du chef d'exploitation de la station</b>
------------	---

M. Faillettaz commente les résultats d'exploitation de la station d'épuration de 2012. Ce rapport sera transmis à chaque commune.

M. Manfred Schumacher souhaite connaître le mode d'élimination des boues par la cimenterie Holcim.

M. Faillettaz répond que ces boues, composées de déchets végétaux (50%) et de déchets minéraux (50%) sont utilisées comme combustible (déchets végétaux) et pour la fabrication du ciment (déchets minéraux). Cette solution permet une élimination totale de ces boues.

<b>13.</b>	<b>Propositions individuelles et divers</b>
------------	---

M. Frédéric Mani, syndic de Dully, confirme que le voisinage de la station d'épuration n'a pas formulé de réclamation depuis la mise en service de ce nouveau concept de traitement des boues et remercie le comité de direction de son travail.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J. P. Besson

Le secrétaire :

D. Gaiani